

PRÉPARATION DES PARTIES INFÉRIEURES DES GV

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPORT DES PARTIES INFÉRIEURES DES GV USÉS

Objectifs et caractéristiques du transport des parties inférieures des générateurs de vapeur

- **Objectif : décontamination et recyclage partiel** des GV dans l'installation Cyclife Sweden
- **Un transport multimodal et international**
 - Traverse plusieurs pays
 - Transport sur route, fluvial et maritime
- Les parties supérieures des générateurs de vapeur ont fait l'objet d'un traitement similaire et ont été transportées fin 2021



ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DU TRANSPORT

Cadre réglementaire



- La **sixième norme de sûreté spécifique (SSR-6)** édictée par l'AIEA et révisée en 2018 porte sur le transport de matières radioactives :
 - Classification des matières transportées en fonction de leurs caractéristiques radiologiques (activité & contamination) → définition de la **classe « SCO-III »** qui décrit des objets contaminés de grande taille (non transportable dans des colis standard) → s'applique aux GV usés
 - Type de colis spécifique associée à chaque classe de matière, avec des exigences de sûreté proportionnées au niveau de dangerosité de la matière chargée
 - Le SSR-6 est retranscrit dans les règlements nationaux (ADR 2023 – routier, ADN 2023 – fluvial et Code IMDG 2020 – maritime), et également applicables dans les autres pays concernés par le transport (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suède), signataires de ces accords internationaux

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DU TRANSPORT

Cadre réglementaire : éléments de justification du dossier

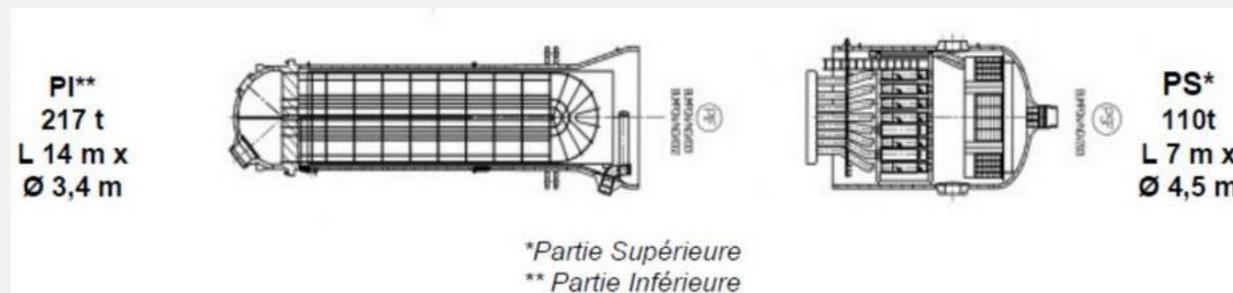
- Éléments de justification précisés à l'art. 827A du SSR-6
- Pour la classe SCO-III, exigences de **résistance à des épreuves** équivalentes à un colis « IP-2 » (sauf gerbage) → démontrées par calcul ou par raisonnement logique par EDF



ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DU TRANSPORT

Cadre réglementaire : éléments de justification du dossier

- Le **plan de transport** précise les activités de transport de chaque mode, notamment l'entreposage en transit au port fluvial de Neuf-Brisach, en considérant la sûreté, la radioprotection et les potentielles interventions en situation incidentelles / d'urgence
- Points d'attention particuliers : **activité radiologique et caractère scellé** des orifices des parties inférieures des GV



ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DU TRANSPORT

Instruction et contrôle par l'ASN et les autorités des pays concernés

- Processus réglementaires et délais associés **variables selon les pays**
- **Pour l'ASN :**
 - Dossier déposé le 21 juillet 2022
 - **Certificat de l'ASN émis le 24 juillet 2023**
 - Pas de nécessité d'accord sur les aspects sécuritaires au vu des articles R. 1333-8 du code de la défense et R. 1333-14 du code de la santé publique
- **Visite technique** de plusieurs autorités (ASN + Allemagne) à Fessenheim à l'automne 2023
- 6 mars 2024 : **inspection conjointe avec l'autorité belge** de la société en charge du transport sur les **dispositions relatives au transport fluvial**



